# APPERÇU ET RÉSULTATS

## DE LA DOCTRINE FRANÇAISE

## ET DE LA DOCTRINE ANGLAISE, EN FINANCE.

## *Apperçu et Résultats de la doctrine Française et de la doctrine Anglaise, en finance.*

Il est étonnant, sans-doute, de voir que M. Pitt, si réservé jusqu'à présent dans l'exposition de sa doctrine en finance, ait cédé, dans la séance du parlement du 13 pluviôse, au plaisir de révéler la puissance et la magie de cette doctrine à laquelle il doit toutes ses ressources, et qui est essentiellement fondée *sur son ingénieux système d'amortissement*, dont il a fait le principe élémentaire du crédit public, sur-tout depuis 1792. Mais il est plus étonnant encore de voir, au même moment, tant d'hommes en France, dont M. Pitt ne prend pas même la peine de payer les efforts, répéter dans les journaux, dans les salons, etc. etc. ,, Défiez-vous de la doctrine Anglaise en finance, rejettez-,, là, *prohibez*-là, comme les basins de Manchester et les ,, aciers de Birmingham : ce qui convient à l'Angleterre, ,, ne convient pas à la France ,,....... L'étonnement diminue, il est vrai, lorsqu'on se rappelle que, dans l'an 7 encore, et peut-être plus tard, des hommes publics, qui avoient quelque réputation de lumières, disoient, *avec ingénuité*, que l'abolition totale de la dette publique en France, enrichiroit la nation toute entière.

Assurément M. Pitt peut révéler tous ses secrets à ces hommes *ingénus* ; ils n'en abuseront pas.

---

Deux grands États semblent présenter aujourd'hui, par leur situation comparée, un beau problême à résoudre en économie politique.

La dette publique de l'un est de plus de 10 milliards de capital, et de près de 500 millions d'intérêts annuels.

L'autre, dont la puissance est plus que *double* en population et en territoire, doit moins d'un

milliard de dette constituée, et, conséquemment, moins de 50 millions d'intérêts.

Lequel de ces deux États est le plus riche? Lequel des deux possède plus de ressources?

L'État moindre en population, en territoire, chargé d'une dette *décuple*, paie des intérêts *décuples*, il les paie à jour, sans modification, sans transaction, souvent avant l'échéance, jamais une minute après; il les paie en or au même poids et au même titre que le capital qu'il a reçu; il recouvre chaque année, sans difficulté, sans violence, 800 millions d'impôts; il emprunte chaque année plus de 500 millions.

L'État plus puissant en population, en territoire, ne paie qu'en promesses de paiement qui perdent 33 pour cent, l'intérêt d'une dette moindre de plus des neuf-dixièmes, et dont le titre est déprécié des quatre-cinquièmes. Il éprouve chaque année plus de 100 millions d'arrérages sur ses impôts qui ne produisent pas 580 millions, et aucune ressource d'emprunt ne lui est ouverte.

Enfin, 10 milliards dûs par le premier représentent 10 milliards *effectifs* pour ses créanciers, lesquels reçoivent *effectivement* l'intérêt attribué à leur capital; et le milliard dû par le second ne représente pas 180 millions pour ses créanciers, qui subissent en outre une seconde perte d'un tiers sur l'intérêt qui leur a été promis.

La puissance *relative* de ces deux États est donc précisément en raison inverse de ce qu'on nomme communément la puissance *réelle*. Comment expliquer cette espèce de phénomène politique? Par la différence de la doctrine qu'ont adoptée, depuis dix ans, leurs gouvernemens respectifs.

Le gouvernement F. a dit : — « J'ai converti

en propriétés publiques une partie des propriétés particulières qui composent mon territoire ; je puis donc disposer de la valeur de ces propriétés. Je suis plus riche de cette valeur; j'en ferai le gage de mes emprunts; j'en ferai l'hypothèque d'un nouveau signe que j'émettrai; je rembourserai tout ce que je dois; je parviendrai à établir un plan de finances simple et régulier : quelques modiques impôts me suffiront pour mes dépenses. »

Le gouvernement A. disoit : — « La conversion de propriétés particulières en propriétés publiques n'est pas une création de nouvelles valeurs; ce n'est qu'une transmutation nominale : il y a changement dans le nom du propriétaire, et rien de plus : un accroissement de richesse ne résulte que d'un accroissement de capitaux et de travail. Or, la terre, sous ce rapport, n'est pas un capital; elle n'est que la matrice que les capitaux fécondent et disposent à en produire de nouveaux. Je ne serois donc pas plus riche, quand je posséderois *nominalement* toutes les terres qui se cultivent sous ma protection. Je ne pourrois pas émettre sur ce gage de nouveaux signes représentatifs, puisqu'il n'y auroit pas de nouveaux produits à représenter. Si une transfusion de propriétés peut être, dans certains cas, une utile opération politique, elle ne peut jamais être une utile opération de finances (1). »

Le gouvernement F. a dit ensuite : — « J'ai

---

(1) On se réserve de donner à ces principes des développemens ultérieurs, si leur résultat peut encore aujourd'hui laisser quelques doutes.

mal vendu les terres que je m'étois appropriées : le signe que j'avois émis sur ce gage n'a porté dans la circulation que le désordre des superfétations, et je ne suis pas libéré. J'ai acquis une grande gloire militaire dans la guerre que je soutiens contre le gouvernement A., et mes ressources de finances s'épuisent quand mes conquêtes s'étendent. Tous mes services sont arriérés ; mes nouveaux créanciers m'imposent chaque jour des conditions plus rigoureuses : mes anciens créanciers ne reçoivent pas le paiement des intérêts de leur capital. Je vais, par une dernière combinaison, rétablir l'équilibre entre mes recettes et mes dépenses. Je dois en capital constitué trois milliards ; je réduis ces *trois* milliards à *un* seul : je ne devrai plus, ou du moins je ne paierai plus que cinquante millions d'intérêt : j'augmenterai donc mon revenu disponible de cent millions par année, puisque je paierai cent millions de moins.»

Le gouvernement A. disoit au contraire : » Mes besoins s'accroissent par la guerre, il faut que mes ressources croissent dans la même proportion : je multiplierai mes capitaux actuels par la reproduction : la reproduction par les ventes étrangères : les ventes étrangères par mes négociations politiques ; et les étrangers que je paie *comme soldats*, me rendront, *comme consommateurs*, le double de ce qu'ils reçoivent de moi. Je ne puis pas m'enrichir par l'abolition d'une partie de ma dette, car ma richesse ne se compose que du *capital* et du *revenu* que conservent les individus que je régis. Ma dette publique *considérée dans les capitaux qui la forment*, est elle-même par sa divisibilité, par sa transmissibilité, un *capital* producteur. Comme telle, elle influe activement sur la rénovation et

l'accroissement de tous les *revenus* industriels qui sont la véritable richesse publique. *Considérée dans l'intérêt* qui y est attaché, elle accroît les moyens de libération entre celui qui consomme et celui qui produit, et fournit à celui-ci, par le remboursement de ses avances, le moyen de reproduire encore. Ce n'est pas sur un gage purement moral que repose ma dette publique; elle a acquis un gage réel dans tous les produits consommables dont elle a favorisé le développement sur mon territoire. Ainsi elle sert à procréer les revenus dont j'ai besoin pour en payer l'intérêt; ainsi une partie de mes moyens d'impôts, de mes moyens d'emprunts, de mes moyens directs d'influence sur l'activité commerciale, sont dans ma dette publique. Tant qu'elle sera dans mes mains une propriété sacrée, les ressources dont disposent mes créanciers seront disponibles pour moi-même, dans la mesure de mes besoins. Si je maintiens son capital dans son intégrité, si j'en paie régulièrement l'intérêt, tous les capitaux de l'Europe viendront par préférence se placer dans mes mains; ils féconderont encore mes ressources, ils augmenteront et la matière imposable et le produit de tous les impôts. Si mon ennemi est moins exact que moi dans ses paiemens, ses propres ressources se fondront pour venir grossir les miennes; et si je suis ferme dans ma doctrine, comme mon adversaire est versatile dans la sienne, je n'aurai rien à redouter même des chances de la guerre; je parviendrai à mon but, qui n'est pas de servir les intérêts de *quelques hommes*, mais de m'approprier les richesses du continent, en appauvrissant et mes amis et mes ennemis.

Le gouvernement F. a dit encore: « Com-

ment donc arrive-t-il que depuis que j'ai cent millions de moins à payer, par une extinction subite de deux milliards dans ma dette, j'éprouve plus de retards, plus de non-valeurs dans le recouvrement de mes impôts : qu'avec près de six cent millions de revenus probables, je trouve difficilement un crédit de dix millions? que le taux commun de l'intérêt sur mon territoire excède 20 pour 100? que les manufactures languissent, etc. etc.? »

Le gouvernement A. disoit : — « Le taux de l'intérêt des prêts est le thermomètre de la prospérité *industrielle* d'un *état civilisé*. Plus ce taux est modéré, plus les capitaux conservent d'intensité pour la reproduction. Car tout ce qu'un manufacturier paie en intérêts, pour ses emprunts, opère une gradation proportionnelle dans le capital qu'il emploie : s'il emprunte à 20 pour 100, la reproduction dont il est l'agent est moindre d'un cinquième, puisqu'un capital de cent francs ne représente plus dans ses mains que quatre-vingt francs. Or, comme il s'établit un niveau nécessaire pour le taux des différens prêts, si pour les emprunts que j'ouvre, je suis obligé de payer un intérêt immodéré, les emprunteurs particuliers seront condamnés à la même condition, au grand préjudice de la reproduction ; et dans la nécessité où je suis d'augmenter mon énorme dette par de nouveaux emprunts, il faut donc que je parvienne à circonscrire, dans la limite ordinaire, l'intérêt de ces emprunts. *Je ne puis pas me servir de ma banque pour des emprunts à long terme* : elle peut m'aider par ses escomptes, me faire des avances sur un gage proportionnel *réalisable à terme prochain*. Elle est un utile instrument de circu-

lation ; mais elle n'est pas , elle ne peut pas être l'instrument efficace *des emprunts* et des grandes ressources dont j'ai besoin. Pour concilier tous les intérêts privés qui aboutissent à moi , il ne suffit pas que mes prêteurs obtiennent la certitude arithmétique de leur remboursement ; il faut encore que je parvienne à rendre ce remboursement facultatif pour eux , et que chacun d'eux soit dans la confiance qu'il peut, pendant l'espace de temps que j'ai fixé pour ce remboursement total , choisir à son gré le jour , la minute qui lui conviendra le mieux pour son remboursement partiel. Et cette facilité si attrayante , cette garantie si secourable pour mon crédit , je la ferai trouver à mes prêteurs *dans mon nouveau système d'amortissement* ; j'attribuerai *à ma nouvelle caisse d'amortissement ( dont ma banque ne convoitera pas les fonctions , car elles sont incompatibles avec les siennes )* , une partie de l'impôt qui servira de gage à mes emprunts. Si pour emprunter 200 millions , j'ai besoin d'un impôt de dix millions , je porterai cet impôt à quatorze millions; et les quatre millions excédant l'intérêt fixé seront mon premier fond d'amortissement. Je ferai verser dans la même caisse les intérêts des capitaux du même emprunt dont elle aura opéré l'extinction ; je lui formerai ainsi un fonds *de recettes journalières* qu'elle emploiera à *racheter ( rembourser ) chaque jour*, une partie du capital emprunté (1); dans cette combinaison

(1) Le mode d'amortissement adopté en Angleterre ( cette machine *à emprunts*, dont les effets sont si magiques ) n'est , au fond , qu'un résultat arithmétique, fondé sur la saine théorie des capitaux, et sur la puissance des fonds *productivement* accumulés. Mais ce résultat est tel, que si un

d'emprunts et de remboursements, je donnerai au paiement des intérêts de ma dette publique une préférence absolue sur mes autres dépenses; ou plutôt, en satisfaisant fidèlement à ces premiers engagemens, je m'assurerai le moyen de pourvoir à tous les autres. Et comme tous les capitaux qui circulent sous mon obéissance sont devenus, par l'heureuse direction de l'industrie, essentiellement productifs; comme mes prêteurs s'enrichissent par l'intérêt que je leur paie, en même-temps qu'ils enrichissent la communauté toute entière par leur travail, il arrivera inévitablement que, successivement, malgré les préjugés du dehors sur l'énormité de ma dette, mes derniers emprunts me deviendront plus faciles et moins onéreux que les premiers, et j'aurai ainsi multiplié mes ressources par l'énormité même de ma dette. ( Voyez le dernier emprunt anglais fait en 1799, comparé avec l'emprunt de 1798. )

Telle étoit et telle est encore la position respective du gouvernement F. et du gouvernement A.; et dans la lutte terrible qu'ils soutiennent l'un contre l'autre, le gouvernement intrinsèquement plus foible, balance, par la seule supério-

---

emprunt de 18,000 francs étant fait à 5 pour cent, l'emprunteur réserve sur son revenu 2 pour cent de plus pour premier fonds d'amortissement, c'est-à-dire, 360 francs par année au-delà de l'intérêt; s'il ajoute successivement à cette somme l'intérêt des fractions du capital de 18,000 francs dont il aura commencé le remboursement avec ce premier fonds, dans une période de 25 ans, la totalité de son emprunt sera soldé, et soldé avec 9,000 francs de dépense réelle, avec une somme moitié moindre que le capital.

On trouvera les développemens de cette combinaison dans un des prochains Numéros des Mémoires d'Économie publique.

rité de son systême de finances, la supériorité de force réelle de son rival.

Mais qu'arriveroit-il si, s'indignant enfin de sa dégénération apparente et d'une rivalité qu'il entretient par l'oubli de sa puissance, l'état F. regardoit comme la plus importante conquête, l'appropriation qu'il peut se donner, quand il le voudra, des principes administratifs de son adversaire? Qu'arriveroit-il? Que l'équilibre que le gouvernement A. parvient à maintenir, seroit rompu, et que la résistance lui deviendroit impossible.

Le gouvernement F. peut-il, au milieu des sollicitudes et des besoins de la *guerre*, tenter d'introduire dans son administration cette doctrine réparatrice? Mais c'est à l'excès même de ses besoins que le gouvernement A. en a dû l'inspiration salutaire : c'est par elle qu'il fait la *guerre*; c'est par elle seule qu'il se flatte de dicter les conditions de la paix.................
Et le gouvernement F. pourroit supporter cette honte!...........

---